

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 316 (Rect)

présenté par

Mme Crozon, Mme Chapdelaine, M. Robiliard, Mme Pochon, Mme Coutelle, Mme Khirouni, Mme Appéré, Mme Olivier, Mme Descamps-Crosnier, M. Cherki, Mme Karamanli, M. Assaf, M. Valax, M. Belot, Mme Laurence Dumont, Mme Romagnan, M. Roman, Mme Tolmont, M. Allossery, M. Pouzol, Mme Bouziane, M. Capet, Mme Sommaruga, M. Boutih, Mme Dombre Coste, Mme Martinel, Mme Gueugneau, M. Rouillard et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 15

I. – À la première phrase de l'alinéa 8, substituer à la première occurrence du mot :

« hébergement »

le mot :

« accueil ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 9.

III. – En conséquence, à l'alinéa 10, substituer à la troisième occurrence du mot :

« hébergement »

le mot :

« accueil ».

.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le schéma national n'a pas pour seule vocation l'hébergement des demandeurs d'asile.